

Supplément au SOP n° 184, janvier 1994

**LES DROITS DE L'HOMME
DANS L'EGLISE ORTHODOXE**

Communication de l'archevêque ANASTASIOS de Tirana,
primat de l'Eglise orthodoxe en Albanie,
au symposium "La liberté de conscience,
fondement de la paix sociale"

(Tirana, 26-28 mai 1992)

Document 184.D

Dès que l'on traite avec sérieux des droits de l'homme, on se trouve confronté à la question : qu'est-ce que l'homme ? La réponse peut être donnée sur un plan juridique, mais la question en elle-même demeure essentielle dans toute discussion s'y rapportant. Le thème de la nature de l'humanité et, parallèlement, celui de la nature de Dieu sont au centre de toutes les considérations religieuses. Il est donc évident que la conscience religieuse et la foi jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de toute conception concernant les droits de l'homme — et, notamment, la liberté de conscience — ainsi que dans la volonté de les voir respectés.

Dans la première partie de cette communication, je commencerai par un bref exposé historique sur l'attitude de la chrétienté orthodoxe dans le domaine des droits de l'homme, en général, et de la liberté de conscience, en particulier ; dans la seconde, je tenterai de cerner la vision globale de l'Eglise orthodoxe en ce qui concerne l'homme et ses droits fondamentaux.

I — Les droits de l'homme dans l'histoire de l'Eglise orthodoxe

1. Dans le domaine des droits de l'homme, l'histoire de l'Eglise orthodoxe peut être divisée en quatre périodes distinctes. La première s'étend sur les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, époque durant laquelle l'Eglise, loin de pouvoir déterminer les relations entre l'Etat et les citoyens, faisait elle-même l'objet de persécutions. Les chrétiens de cette époque, qui avaient voué leur vie au message évangélique et considéraient le monde d'un point de vue eschatologique, s'accordaient pour souligner la valeur de l'homme et son droit inaliénable à la liberté de conscience, à la dignité, à l'égalité et à la fraternité, ainsi que pour condamner la violation de ces droits, à travers leur pensée, leurs actes, voire leur martyre. L'Eglise, cependant, n'adopta pas une doctrine sociale spécifique. Son rôle présumé n'était pas de déclencher une révolution politique ou sociale, mais d'annoncer le Royaume de Dieu, le Royaume de la liberté et de l'amour.

La seconde période, qui s'étend du IV^e jusqu'au milieu du XV^e siècle, correspond à celle où le christianisme a été adopté comme la religion officielle de l'Etat. Les principes que je viens de mentionner continuèrent à être défendus par les grands docteurs de l'Eglise, qui insistaient sur la valeur, la liberté et l'égalité de tous les hommes. Ils ne possédaient bien sûr aucun pouvoir politique, mais ils voulaient former la conscience des croyants. Sous l'inspiration divine, ils voyaient le Christ dans tout homme souffrant, pauvre, nu ou affamé.

Dans l'Empire byzantin, le pouvoir législatif était dévolu aux empereurs. L'Eglise ne devint jamais une autorité étatique, pas plus que ses dirigeants n'accédèrent à un pouvoir politique quelconque. Mais le clergé et les moines sauvegardèrent l'enseignement de l'Evangile et firent preuve d'un attachement farouche à une conception de l'homme considéré comme une personne libre et responsable, tel que le décrit la Bible. Ils montrèrent une sensibilité particulièrement grande en ce qui concerne le respect dû à tout être humain.

Les empereurs byzantins devaient toutefois gouverner et unifier un vaste empire se composant d'une mosaïque de groupes ethniques et de traditions religieuses ; dans la peur constante de la division, ils tentèrent de garantir l'unité et la paix en imposant sur tout leur territoire la religion qu'ils estimaient la meilleure. Le principe de "si quelqu'un veut venir après moi" (Marc 8,34), qui est un principe fondamental de la chrétienté, a fréquemment été oublié ou ignoré à cette époque.

Ce mépris de la liberté religieuse dans l'histoire byzantine ne remet pas en question l'ensemble des chrétiens. D'ailleurs, l'Eglise orthodoxe ne cherche pas aujourd'hui à se justifier. L'histoire ne manque pas d'autres exemples où les meilleurs principes théoriques sont restés sans application pratique. Même de nos jours, des Etats proclamant haut et fort leur soutien aux droits de l'homme n'hésitent pas à les violer au nom des circonstances ou de prétendues priorités. Il faudrait en fait juger chaque période dans son propre contexte historique. Comparé aux pratiques barbares de son époque, l'Empire byzantin a certainement apporté une grande amélioration aux conditions de vie des hommes.

Dans la troisième période, qui débute après la chute de Constantinople (1453) et s'étend jusqu'au milieu du XIXe siècle, les chrétiens orthodoxes d'Asie mineure et de la péninsule des Balkans se trouvèrent soumis à l'oppression d'un Etat non chrétien. L'Eglise devint alors pour les chrétiens opprimés une institution qui ne se contenta pas de prêcher les droits de l'homme, elle les défendit et leur donna son soutien lorsque leurs droits étaient violés.

Malgré certains privilèges spécifiques accordés par Mehmet II le Conquérant (1454) aux populations chrétiennes de l'Empire ottoman, le fanatisme religieux n'en demeura pas moins latent chez les occupants et se traduisit régulièrement, en ce qui concerne les chrétiens, par de graves violations de tous les droits de l'homme : le mépris complet de leur personnalité humaine, la confiscation de leurs biens, l'humiliation sociale, le prélèvement abusif d'impôts — et, notamment, la capitation, si dégradante —, le recrutement par la force et l'islamisation des fils de familles chrétiennes (les janissaires, de sinistre mémoire).

Les vagues de persécution contre les orthodoxes se poursuivirent sans discontinuer. Sous le règne de Selim Ier (1512-1520), on tenta même de convertir par la force tous les chrétiens à l'islam. Or, au cours de ces années tragiques, le clergé ne cessa de soutenir ses fidèles, défendant leurs droits avec courage et, notamment, la liberté de conscience. Il contribua pour beaucoup à l'organisation de communautés chrétiennes, dans lesquelles on observait les principes d'égalité, de dignité et d'amour fraternel, en dépit de toute oppression extérieure.

La quatrième période débute au XIXe siècle, lorsqu'un certain nombre d'Etats indépendants, de population et de tradition orthodoxes, prirent naissance dans les Balkans. Ces nations orthodoxes manifestèrent un respect spontané pour les droits de l'homme, surtout dans le domaine de la liberté et de la tolérance religieuses. Elles prouvèrent que leur longue expérience de la souffrance, au lieu de provoquer par réaction une certaine intolérance, avait fait mûrir en elles une volonté de respect des droits de l'homme.

Les Etats libres fondés au XIXe siècle par les peuples orthodoxes de la péninsule des Balkans ont aussi adopté immédiatement les principes des droits de l'homme tels qu'ils figurent dans la Déclaration internationale. Lorsque les régimes communistes s'établirent dans la majorité de ces Etats des Balkans, l'Eglise orthodoxe se trouva confrontée aux difficultés bien connues et le droit à la liberté religieuse fut maintenu en théorie mais malheureusement fréquemment refusé dans la pratique. L'Albanie est le seul pays au monde dont le peuple fut privé par la Constitution du droit à l'expression de toute conviction religieuse.

On peut donc dire en conclusion que l'Eglise orthodoxe s'est engagée dans les six derniers siècles pour l'égalité, la dignité et la liberté de l'homme et que les personnalités religieuses ont fréquemment risqué leur vie pour défendre activement ces droits.

2. A l'époque actuelle, l'Eglise orthodoxe participe activement au travail du Conseil œcuménique des Eglises (COE), depuis sa fondation, et souscrit sans réserve aux différentes déclarations et résolutions de cette organisation inter-Eglises en ce qui concerne les différents droits de l'homme et le droit à la liberté de conscience et de religion, en particulier. C'est ainsi qu'en 1948, à l'occasion de l'Assemblée du COE, la délégation orthodoxe se rallia au principe que "la liberté religieuse vient du fait que l'homme a été créé libre par Dieu et que cette liberté ne saurait dépendre d'un gouvernement, quel qu'il soit".

Une année plus tard, à Chichester, en Angleterre, les membres orthodoxes du COE apposèrent leur signature à la Déclaration sur la liberté religieuse, affirmant, entre autres choses, que "la liberté religieuse est la condition préalable et la garantie de toutes les autres libertés". Les orthodoxes ont également manifesté leur adhésion à toutes les autres déclarations faites par le COE en ce qui concerne les droits de l'homme et surtout la liberté de conscience.

Dans la défense des droits de l'homme, l'Eglise orthodoxe peut se fonder non seulement sur sa doctrine mais aussi sur une profonde expérience de foi et de vie liturgique, qui lui permettent d'influencer ses membres et de les aider dans leurs efforts de changement, de réforme, de repentir et dans leur volonté de devenir des facteurs de justice, de paix et d'amour. La foi peut exercer une influence profonde sur la conscience et la volonté humaines pour parvenir à une concordance avec les principes fondamentaux de liberté, d'égalité, de dignité, de fraternité et avec les droits de l'homme qui découlent de ces idéaux.

II — Les grandes lignes théologiques de la conception de l'homme chez les orthodoxes, en relation avec les droits de l'homme fondamentaux

1. a) La pierre d'angle de l'anthropologie chrétienne est la conviction que "le jour où Dieu créa Adam, il le fit à sa ressemblance" (Genèse 5,1). Toute la vision biblique de l'homme se fonde sur ce principe. On le retrouve d'ailleurs de la même façon dans le Nouveau Testament, qui insiste sur le fait que "Dieu fit l'homme et la femme" (Matthieu 19,4 ; Actes 17,28) ; qu'il a été fait "à l'image de celui qui l'a créé" (Colossiens 3,10) ou encore "à l'image de Dieu" (Jacques 3,9). Dieu y est révélé non

seulement comme un "Etre suprême" mais comme un Dieu personnel dans l'existence d'une essence unique et d'une communauté de personnes ; une unité dans la trinité et la trinité dans l'unité ; une *koinonia agapes* (communion d'amour) parfaite. "La ressemblance" est offerte à l'homme comme une possibilité et non pas comme un fait accompli. Elle trouve finalement son accomplissement sous l'action du Saint-Esprit.

L'ensemble de l'humanité descend du couple humain créé par Dieu ; tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur langue ou de leur éducation, portent en eux la dignité de leur origine divine. Tandis que la pensée occidentale a mis l'accent sur l'esprit, l'intelligence et la volonté comme étant les traits les plus saillants de l'image divine, la théologie orientale a insisté beaucoup plus sur la liberté et l'amour, utilisant comme point de référence l'amour et la communion dans la liberté et l'harmonie des personnes de la sainte Trinité.

b) Un second principe fondamental de l'anthropologie chrétienne, étroitement associé au premier, est la foi dans le fait que Dieu n'est pas seulement le Créateur mais aussi le père de tous les hommes. C'est une idée qui est fréquemment soulignée, et avec force, dans le Nouveau Testament (Matthieu 6,9 ; 23,9 ; Romains 1,7) ; elle est directement liée à la conviction que tous les hommes, sans exception, sont les enfants de Dieu et donc des frères les uns pour les autres. Toute l'humanité devient une seule grande unité indivisible, centrée autour du Dieu vivant qu'est la Trinité : "Un seul Dieu et Père de tous et en tous" (Ephésiens 4,6).

Les hommes ne sont pas seulement liés en une seule famille par leur origine commune mais aussi par leur destinée. Le but de leur existence est d'activer par la grâce de Dieu le potentiel dont il les a dotés et d'évoluer en vue de réaliser cet objectif de "ressemblance avec Dieu". En d'autres termes, il s'agit pour l'homme de s'élever au-dessus d'une simple coexistence biologique pour parvenir à une vraie communion de personnes, en harmonie avec toutes les créatures et avec toute la création, dans un amour désintéressé, d'après le modèle de la sainte Trinité qui est la suprême *koinonia agapes*.

c) Outre leur origine et leur destinée, il existe un troisième élément commun à tous les hommes, à savoir que tous partagent la même aventure et la même faute. Au commencement de l'histoire humaine, l'homme, au lieu de s'orienter vers Dieu — et d'accomplir sa destinée, qui est la "déification", en se fondant sur la *koinonia agapes* des personnes divines —, a opté pour son ego individuel ; il a rejeté l'amour divin et a entrepris, sur les instances du diable, de chercher la "déification" à la manière "...et vous serez comme des dieux..." (Genèse 3,5).

L'aventure humaine est liée à la liberté fondamentale dont l'homme a été doté. Il était libre de refuser jusqu'à l'amour désintéressé, et il le refusa effectivement pour se soumettre aux liens de son amour égoïste. Mais malgré cet exil volontaire, les êtres humains conservent leur identité et l'héritage de leur origine divine ainsi que la nostalgie du paradis perdu.

C'est à l'initiative de Dieu que l'histoire de l'humanité a connu un tournant décisif lorsque, par un suprême acte d'amour, "la Parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité" (Jean 1,14). L'incarnation du Fils,

l'enseignement de ce qui a été la contribution décisive à l'Évangile chrétien, a donné à l'humanité une nouvelle direction vers la "communio" de tout être humain dans la Trinité divine, avec tous ces hommes faits à l'image de Dieu et, en réalité, avec "toutes choses", puisque l'objectif final est de "réunir toutes choses en Christ" (Éphésiens 1,10).

La présence du Logos dans l'histoire et au sein de l'humanité apporte une nouvelle force pour la purification de l'image de Dieu et la restauration de la *koinonia agapes*, pour l'élévation de la nature humaine uniforme vers une existence sereine dans l'amour de la Trinité divine.

2. C'est sur cette base théologique — que j'ai tenté d'exposer brièvement — que repose, du point de vue orthodoxe, toute volonté de progrès en matière de dignité, d'égalité et de liberté, c'est-à-dire :

a) C'est la dignité inhérente à l'homme qui constitue le fondement de la liberté de conscience ; elle ne correspond pas à un vague sentiment de fierté civile mais à la conviction que l'homme est une personne sacrée, une créature du Dieu personnel. La dignité de l'homme qui vit dans le Christ est fondée sur la certitude de la présence du Saint-Esprit dans sa vie. Elle n'est pas liée à de l'arrogance mais à de l'humilité, de la gratitude et de la contrition, parce que l'homme est conscient que tout ce qu'il possède lui a été donné par la grâce de Dieu : "Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés. [...] Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu" (Éphésiens 2,8). C'est une dignité qui est empreinte de discrétion, de prévenance et de respect.

b) La liberté est l'une des idées centrales de la chrétienté. Tout l'enseignement chrétien relatif à la création du monde, à la chute et à la rédemption de l'homme est centré sur cette idée de liberté. Le message de liberté est un thème qui revient périodiquement dans le Nouveau Testament (cf. Matthieu 17,26 ; Galates 4,7 ; Jean 8,32,36 ; 2 Corinthiens 3,17 ; Galates 5,1,13). Les Pères de l'Église n'ont cessé de rappeler qu'un Dieu libre avait créé l'homme libre et donc responsable de ses actions. La responsabilité de l'homme est directement liée à sa dignité.

Il est vrai qu'au cours du temps, des chrétiens ont essayé de restreindre cette liberté en prétendant agir dans l'intérêt de l'ordre social. Mais la conscience chrétienne les a finalement rejetés et condamnés.

c) C'est dans le même contexte que l'on trouve la certitude de l'égalité entre les hommes. Le Nouveau Testament nous livre ce merveilleux enseignement : "Il n'y a ici ni Grec ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre ; mais Christ est tout et en tous" (Colossiens 3,11). C'est aussi dans la conviction qu'à travers l'incarnation du Fils et du Verbe de Dieu et à travers la rédemption du Christ, nous devenons un seul corps et les frères du Christ (Éphésiens 3,6 ; Hébreux 2,16).

d) Tout ce que je viens de relever fait partie, dans sa plénitude organique et dynamique, de la réalité fondamentale, qui est celle de l'amour : l'amour de Dieu pour l'homme et de l'homme pour Dieu et pour ses autres images. Cet amour est source de lumière, d'inspiration et de force pour la réalisation de la dignité, de la liberté et de l'égalité humaines. C'est avec cet amour, que l'on pourrait qualifier de sixième sens,

que le chrétien découvre l'essence véritable des choses et voit dans tout être humain, quel qu'il soit, une créature de Dieu, une image de Dieu, un enfant de Dieu, une personne libre, un frère.

L'amour chrétien représente plus qu'une simple civilité, une sympathie ou un acte individuel de charité. Il trouve sa source en Dieu et son accomplissement suprême dans l'incarnation et la crucifixion du Christ. Si l'expérience de l'amour se situe dans ce climat et dans cette perspective, elle mène alors à une nouvelle relation avec les autres. Elle transforme l'homme et se place définitivement dans la *koinonia agapes* de la sainte Trinité, qui est l'ultime étape du progrès humain et l'objectif final de l'homme. "Dieu est amour ; et celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui" (1 Jean 4,16).

Je suis conscient du fait que nous ne partageons pas tous ce point de vue. Pourtant, tout en sachant que des millions de personnes rejettent les bases théologiques de l'Eglise d'Orient, on ne peut cependant nier leur importance dans l'esprit des chrétiens quand il s'agit du respect des droits de l'homme. Par ailleurs, la confrontation avec d'autres opinions ne nous empêche en aucun cas de respecter la liberté de conviction ; elle ne doit pas nous faire douter non plus de l'égalité entre les hommes ni de leurs droits inhérents à l'existence humaine, qui résultent de l'image de Dieu marquée pour toujours en chacun de nous.

Pour compléter cette ligne de pensée, je voudrais ajouter que la liberté d'aimer n'est pas conditionnée par les croyances d'autrui. Il n'y a pas de barrière à l'initiative de l'amour. La conception de l'Ancien Testament, considérant le "prochain" comme un membre de la même communauté religieuse, s'est trouvée infiniment élargie dans le Nouveau Testament, lorsque le Christ a utilisé l'exemple du Samaritain, disciple d'une autre croyance religieuse, pour illustrer l'idée d'un amour concret et spontané, ne connaissant pas de frontières. Dans cette parabole bien connue, le Christ a transformé la vieille question statique : "Qui est mon prochain ?" en une version dynamique : "Lequel te semble avoir été son prochain ?" (Luc 10,36). Dans l'idéal chrétien, le critère de la vraie foi d'un homme est de le voir prendre l'initiative d'être le prochain de tous les hommes, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur langue, de leur vertu ou de leurs fautes.

Le fait d'accepter fondamentalement les autres comme ils sont, avec un profond respect pour leur liberté et, notamment, leur liberté de conscience, sans chercher à leur imposer les conceptions chrétiennes, nous facilite l'échange et la communication avec les membres d'autres religions ou idéologies, le respect sans réserve de leurs droits humains et la coopération avec eux dans un effort commun destiné à garantir l'acceptation universelle et la protection de ces droits, la coexistence pacifique et le désir concret de parvenir à une *koinonia* universelle d'amour.

(Texte paru dans *Conscience et liberté*, revue semestrielle de l'Association internationale pour la défense et la liberté religieuse, n°46, 2e semestre 1993, p.70-77.)

Directeur de la publication : Michel EVDOKIMOV

Rédaction : Jean TCHEKAN

Réalisation : Serge TCHEKAN

ISSN 0338 - 2478

Commission paritaire : 56 935

Tiré par nos soins

Abonnement annuel

SCP mensuel SOP + Suppléments

France 180 F 400 F

Autres pays 210 F 500 F

c.c.p. : 21 016 76 L Paris

Tarifs PAR AVION sur demande
